



Coiffeur

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Cheveux courts, cheveux longs, cheveux colorés ou encore rasés, vous arborez ou connaissez tous les types de coupes et de cheveux ? Vous avez un côté créatif et n'avez pas peur d'une paire de ciseaux ? Alors pourquoi ne pas devenir Coiffeur grâce à cette formation au poil !

Le Coiffeur et la Coiffeuse **coiffent, coupent, colorent et soignent les cheveux de leurs clients**. Shampooing, produits, massages capillaires, séchage, coupe, brushing... **ils maîtrisent tous les gestes du métier afin de coiffer les clients selon leurs envies et besoins**. Les Coiffeurs suivent aussi les modes capillaires et conseillent les clients selon les tendances, les morphologies et les goûts du client. Ils sont aussi capable de déterminer et d'effectuer des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique.

En plus du travail sur les cheveux, **ils gèrent le matériel et les produits qu'ils utilisent** au quotidien. Ils veillent au bon fonctionnement du salon de coiffure et participent à l'accueil et la convivialité avec les clients.

Alors si vous souhaitez éviter les cheveux gris en vous souciant de votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ce métier est répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=875>) en fin de formation.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Coiffeur indépendant / Coiffeuse indépendante

Employé / Employée dans un salon de coiffure

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire d'un salon de coiffure (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-dun-salon-de-coiffure>)

Coiffeur manager (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/coiffeur-manager>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Créativité Travail en équipe ou en autonomie

Finalité

Reconnaissance des acquis de formation de Coiffeur autonome correspondant à une Qualification en Coiffure

Aptitudes

Le métier s'exerce principalement dans un salon de coiffure et impose une station debout permanente. Les produits utilisés pour les colorations (principalement), les permanentes nécessitent des précautions d'emploi (risques d'allergies). Les horaires sont généralement réguliers. Ils peuvent s'effectuer en journée continue. Il faut respecter les règles d'hygiène, de présentation et de communication. Le port d'une tenue professionnelle peut être exigé.

Programme

1ère année :

- Q57/4 Introduction à la formation (2h)
- Q57/4 Communication de base (6h)
- Q57/4 Accueil et accompagnement du client 1 (6h)
- Q57/4 Shampoings et soins capillaires (18h)
- Q57/4 Hygiène, sécurité et ergonomie (8h)
- Q57/4 Mise en forme et coiffage - 1 (brushing) (12h)
- Q57/4 Coupes massives et uniforme (Hommes et Dames) (20h)
- Q57/4 Coupes dégradées et dégradées inversées (Hommes et Dames) (20h)
- Q57/4 Coupes courtes combinées (Hommes) (20h)
- Q57/4 Coupes courtes combinées et coupe classique (Hommes) (14h)
- Q57/4 Soutien durable (18h)
- Q57/4 Mise en plis - 1 (10h)
- Q57/4 Mise en plis 2 (10h)
- Q57/4 Coloration semi permanente et ton sur ton (24h)
- Q57/4 Évaluation théorique UAA1 (1h)
- Q57/4 Évaluation théorique UAA3 (1h)

2ème année :

- Q57/5 Communication (6h)
- Q57/5 Accueil et accompagnement du client - 2 (6h)
- Q57/5 Mise en forme, coiffage - 2 (brushing bouclé et touching) (14h)
- Q57/5 Coupes combinées (Dames) (20h)
- Q57/5 Coupes combinées actuelles et coupe brosse (Hommes) (16h)
- Q57/5 Rasage (8h)
- Q57/5 Taille de barbe, moustache et/ou favoris (16h)
- Q57/5 Défrisage (4h)
- Q57/5 Coloration d'oxydation - Mèches (16h)
- Q57/5 Coloration, décoloration d'oxydation - Mèches (16h)
- Q57/5 Coiffure de circonstance adaptée pour Dames et Hommes (14h)

Q57/5 Aspects commerciaux (14h)

Q57/5 Évaluation théorique UAA5 (1h)

Q57/5 Évaluation théorique UAA4 (1h)

Q57/5 Évaluation théorique UAA 2 (1h)

Conditions d'accès à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un examen d'entrée.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>) (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM (<https://www.leforem.be/>)** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 17h

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.